

**Groupe d'expertise collective d'urgence
Groupe d'expertise collective d'urgence - GECU OROPOUCHE**

**Procès-verbal de la réunion
du 11 octobre 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présent(e)s :

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence (y compris ceux participant à la réunion par audio ou vidéoconférence)

Étaient présents le 11 octobre 2024 - Après-midi :

Monsieur Thierry BALDET (président de séance)

Monsieur Jean-Bernard DUCHEMIN, Madame CLAIRE GARROS, Madame Stéphanie WATIER

- Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Monsieur Thierry BALDET assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

Avis relatif à la lutte contre les culicoïdes aux Antilles françaises et en Guyane en cas de circulation du virus Oropouche - Avis - 2024-SA-0134

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 4 experts sur 4 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la lutte contre les culicoïdes aux Antilles françaises et en Guyane en cas de circulation du virus Oropouche.

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Monsieur Thierry BALDET